

**Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale**

**Brusselse Hoofdstedelijke Raad**

**Séance plénière  
du vendredi 15 juin 2001**

**Plenaire vergadering  
van vrijdag 15 juni 2001**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	1205
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De M. Serge de Patoul à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et des Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « l'avenir de l'hôtel Victor Horta, situé au 459 avenue Louise »	1205
Question d'actualité jointe de Mme Adelheid Byttebier, concernant « les pétitions demandant de lancer une procédure de classement »	1205
Question d'actualité jointe de M. Jos Van Assche, concernant « la menace de démolition d'une maison de maître de Victor Horta »	1205
— De M. Joël Riguelle à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les difficultés concernant la nomination des chefs de corps des zones de police bruxelloise »	1207

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	1205
DRINGENDE VRAGEN	
— Van de heer Serge de Patoul aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de toekomst van het herenhuis van Victor Horta gelegen Louizalaan 459 »	1205
Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Adelheid Byttebier betreffende « de petitities voor het opstarten van een beschermingsprocedure »	1205
Toegevoegde dringende vraag van de heer Jos Van Assche, betreffende « de dreigende sloop van een herenhuis van Victor Horta »	1205
— Van de heer Joël Riguelle aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de moeilijkheden betreffende de benoeming van de korpschefs van de Brusselse politiezones »	1207

	Pages		Blz.
	—		—
— De M. Yaron Pesztat à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'implantation d'un bâtiment destiné à accueillir les sommets européens à Bruxelles »	1208	— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de vestigingsplaats voor een gebouw waar de Europese topvergaderingen in Brussel kunnen plaatshebben »	1208
Question d'actualité jointe de M. Denis Grimberghs, concernant « la construction d'un bâtiment pour l'accueil des sommets européens à Bruxelles »	1208	Toegevoegde dringende vraag van de heer Denis Grimberghs, betreffende « de vestiging van een gebouw om de Europese Vergaderingen in Brussel te organiseren »	1208
Question d'actualité jointe de M. Jean-Luc Vanraes, concernant « l'extension des bureaux destinés aux institutions européennes dans les environs du rond-point Schuman »	1208	Toegevoegde dringende vraag van de heer Jean-Luc Vanraes, betreffende « de uitbreiding van de kantoorruimte voor de Europese instellingen in de omgeving van het Schumanplein »	1208
Question d'actualité jointe de M. Rudi Vervoort, concernant « le choix de l'implantation d'un nouveau bâtiment pour les sommets européens »	1208	Toegevoegde dringende vraag van de heer Rudi Vervoort, betreffende « de keuze voor de vestigingsplaats van een nieuw gebouw voor de Europese Top »	1208
— De Mme Brigitte Grouwels à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, sur « les mesrues récentes prises par la Région de Bruxelles Capitale en matière de décrochage scolaire »	1212	Van Mevrouw Brigitte Grouwels aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de recente maatregelen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest inzake het schoolverzuim »	1212
<b>VOTES NOMINATIFS</b>		<b>NAAMSTEMMINGEN</b>	
— sur les amendements et sur les propositions de modification du règlement (n° A-190/1 – 2000/2001)	1213	— over de amendementen en over de voorstellen tot wijziging van het règlement (nr. A-190/1 – 2000/2001)	1213
— sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant diverses dispositions relatives à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière d'environnement (n°s A-176/1 et 2 – 2000/2001)	1219	— over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van diverse bepalingen betreffende de opsporing, de vaststelling, de vervolging en de bestraffing van misdrijven inzake leefmilieu (nrs. A-176/1 en 2 – 2000/2001)	1219
— sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment de l'accord de coopération du 4 juillet 2000 conclu entre l'Etat, les Régions et la Communauté germanophone relatif à l'économie sociale (n°s A-160/1 et 2 – 2000/2001)	1220	— over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende goedkeuring van het samenwerkingsakkoord van 4 juli 2000 tussen de Staat, de Gewesten en de Duitstalige Gemeenschap betreffende de sociale economie (nrs. A-160/1 en 2 – 2000/2001)	1220
— sur les amendements, les articles réservés et sur l'ensemble du projet d'ordonnance relative au Fonds pour le financement de la politique de l'eau (n°s A-175/1 et 2 – 2000/2001)	1220	— over de amendementen, de aangehouden artikelen en over het geheel van het ontwerp van ordonnantie betreffende het Fonds voor de financiering van het waterbeleid (nrs. A-175/1 en 2 – 2000/2001)	1221

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

*La séance plénière est ouverte à 14 h 20.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 14.20 uur.*

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 15 juin 2001.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 15 juni 2001 geopend.

**EXCUSES — VERONTSCHULDIGD**

**Mme la Présidente.** — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Jos Chabert, Mohamed Daïf et François-Xavier de Donnea.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Jos Chabert, Mohamed Daïf en François-Xavier de Donnea.

**QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN**

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. SERGE DE PATOUL A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT ALA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET DES SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, SUR « L'AVENIR DE L'HOTEL VICTOR HORTA, SITUE AU 459 AVENUE LOUISE »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SERGE DE PATOUL AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, OVER « DE TOEKOMST VAN HET HERENHUIS VAN VICTOR HORTA, GELEGEN LOUIZALAAN 459 »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ADLHEID BYTTEBIER OVER « DE PETITIES VOOR HET**

**OPSTARTEN VAN EEN BESCHERMINGSPROCEDURE »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME ADELHEID BYTTEBIER SUR « LES PETITIONS DEMANDANT DE LANCER UNE PROCEDURE DE CLASSEMENT »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. JOS VAN ASSCHE SUR « LA MENACE DE DEMOLITION D'UNE MAISON DE MAITRE DE VICTOR HORTA »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE OVER « DE DREIGENDE SLOOP VAN EEN HERENHUIS VAN VICTOR HORTA »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Serge de Patoul pour poser sa question.

**M. Serge de Patoul.** — Madame la Présidente, la presse a fait état de menaces concernant le bâtiment situé au n° 459 de l'avenue Louise.

Ce bâtiment a été construit par Victor Horta. La façade n'est plus d'origine puisqu'elle a été modifiée. Il n'empêche que l'intérieur conserve tout son intérêt.

Le titre de l'article était très révélateur : « Victor Horta réassassiné ! »

La question est donc clairement posée, surtout que la ville de Bruxelles attend une réaction de la part des Monuments et Sites.

Monsieur le Ministre, quelle sera l'attitude de la Région dans ce dossier ?

**Mme la Présidente.** — Votre formulation est tout à fait compatible avec une question d'actualité.

Het woord is aan mevrouw Byttebier.

**Mevrouw Adelheid Byttebier.** — Mevrouw de Voorzitter, ik heb een paar documenten meegebracht naar het spreekgestoelte. Ten eerste een perscommuniqué van staatssecretaris Draps waaruit blijkt dat het nummer 124 van de Tervurenlaan niet zal worden beschermd,

ten tweede de ordonnantie van 4 maart 1993 inzake het behoud van het onroerend erfgoed.

Naar ik heb vernomen werden door een erkende vereniging 150 handtekeningen verzameld ter bescherming van het nummer 124 van de Tervurenlaan. De inzameling van de handtekeningen is gebeurd conform de ordonnantie van 4 maart 1993, meer bepaald artikel 18, paragraaf 2, tweede punt. Als de regering 150 handtekeningen krijgt voorgelegd dan moet ze het advies vragen van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen die 90 dagen heeft om zich uit te spreken.

Ik verheug mij over die procedure omdat daardoor de bevolking die mee de behoeder moet zijn van het patrimonium, inspraak heeft.

Het geval van het nummer 124 van de Tervurenlaan doet mij terugdenken aan de interpellatie die ik hier gehouden heb over de bescherming van het Citroën-gebouw. Die bescherming betreft niet alleen de mooie gevel die iedereen kent, maar evengoed het atelier.

Voor die bescherming waren eveneens 150 handtekeningen verzameld, maar volgens mijn informatie heeft de staatssecretaris nog altijd geen advies gevraagd aan de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen. Ik herinner eraan dat die petitie al van december 2000 dateert.

Naar aanleiding van die twee verzoeken om bescherming zou ik van de staatssecretaris willen vernemen of het de bedoeling is de ordonnantie te respecteren die zegt dat bij 150 handtekeningen het advies moet worden gevraagd aan de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Jos Van Assche.

**De heer Jos Van Assche.** — Mijnheer de Staatssecretaris, mijn vraag betreft hetzelfde onderwerp als die van de heer de Patoul, met name het pand aan de Louizalaan nummer 459. Dat pand, dat werd gebouwd door Victor Horta, de eerste eigenaar, werd in 1921 grondig getransformeerd door de nieuwe eigenaar, zodanig zelfs dat de huidige gevel veeleer kan worden omschreven als neo-classicistisch, of beter functioneel. Erg mooi oogt hij niet en hij staat in schril contrast met het goed bewaarde pand aan de Amerikaansestraat. Inderdaad, de gebogen lijnen, typisch voor de Art Nouveau-stijl, zijn compleet verdwenen. Nochtans is, zoals Victor Horta zelf in een lezersbrief in een Brusselse krant in de jaren twintig, naar aanleiding van de hele polemiek omtrent de verbouwing stelde, het grondplan van het gebouw in de Art Nouveau-stijl intact gebleven.

Met het vorige bijzondere bestemmingsplan konden dergelijke panden nog vlug worden gesloopt, inzonderheid toen de heer Demaret nog burgemeester was. Wij hopen nu echter dat u, Mijnheer de Staatssecretaris, met het nieuwe bestemmingsplan al het nodige zult doen om dat stukje architecturaal erfgoed van ons Gewest veilig te stellen.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et

Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, je répondrai bien volontiers à MM. de Patoul et Van Assche concernant l'immeuble situé au 459 avenue Louise et ensuite à Mme Byttebier concernant l'immeuble situé au 124 de l'avenue de Tervueren.

L'immeuble de l'avenue Louise, datant du début du siècle, est incontestablement signé Victor Horta. Pour des raisons qui me sont inconnues, en 1921, cet immeuble a subi une profonde transformation, qui était presque une volonté d'éradication de toute trace de l'architecture d'Horta dans ledit immeuble. A l'époque, un débat quasi philosophique se tenait sur le caractère prétendument lascif et décadent de l'architecture d'Horta. Par ailleurs, au sein du parti catholique, le ministre Deschamps s'était révélé particulièrement actif afin de détruire toutes les traces de l'architecture d'Horta, en tout cas dans le bâtiment qui est tombé sous son contrôle.

**Mme la Présidente.** — Au Palais de Justice également !

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Cette transformation de 1921 affiche incontestablement une volonté déterminée d'éradiquer toute trace de l'art d'Horta dans ledit bâtiment, laquelle a été médiatisée.

Néanmoins, force est de constater la transformation très profonde, intervenue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment que mes services ont visité. Il n'y a effectivement plus aucune trace du style Art Nouveau particulier à Horta. Toutefois, il s'agit d'un bâtiment d'excellente facture, réalisé avec des matériaux d'excellente qualité et qui est un exemple de style Néo Louis XV simplifié, qui mérite en soi également toute notre attention.

De bescherming van het door mevrouw Byttebier aangehaalde gebouw staat niet op de agenda. Ik wacht op het advies van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen die zal oordelen over een aanvraag tot afbraak. Dat advies werd gevraagd door de overlegcommissie van de stad Brussel.

En effet, Monsieur de Patoul, c'est la procédure habituelle, une commission de concertation est saisie d'une demande de permis d'urbanisme portant sur un immeuble qu'elle estime remarquable. Elle demande donc l'avis de la Commission des Monuments et Sites. La Commission royale a trente jours pour rendre son avis. Personnellement, je n'ai strictement rien à dire quant à la manière dont la ville de Bruxelles a, très adéquatement, voulu susciter un débat autour de cet immeuble.

Que celui-ci doive éventuellement être maintenu, c'est possible ! Je n'ai pas de sentiment définitif à cet égard — incontestablement, il s'agit d'un immeuble de qualité — mais que cet immeuble doive être maintenu au nom de la mémoire d'Horta, dans ce cas, je me permets de considérer que nous nous éloignons grandement du sujet !

De tijd dat stedenbouwkundige vergunningen zonder meer konden worden geblokkeerd door de beschermingsprocedure, is voorbij. De nummers 120 en 124 aan de Tervurenlaan zijn daar spijtig genoeg voorbeelden van. De vraag om die merkwaardige gebouwen te bewaren kan en moet worden geregeld in het kader van de steden-

bouwkundige procedures die precies bedoeld zijn om onder meer het cultureel erfgoed te beschermen.

Net zoals mevrouw Byttebier wacht ik op het advies van het College van de stad, dat alleen bevoegd is voor het verlenen van afbraakvergunningen.

Concernant le dossier plus particulier du bâtiment situé au numéro 124 de l'avenue de Tervueren, je vous rappelle qu'un permis d'urbanisme a été délivré, tout à fait régulièrement et conformément au PPAS existant, en date du 22 janvier 2001, par la commune de Woluwe Saint-Pierre. De plus, la description de ce bâtiment correspond à son état d'origine. Il a été profondément transformé à l'intérieur pour abriter une agence bancaire et, à l'heure actuelle, l'intérieur ne comprend plus aucun élément remarquable ou digne d'intérêt.

Un débat urbanistique concernant les permis délivrés conformément au PPAS du square Montgomery existe depuis plus de dix ans. Pour la toute première fois en janvier de cette année, on a évoqué un intérêt particulier pour le bâtiment situé au numéro 124.

Quant au bâtiment situé au numéro 120, vous savez très bien qu'il sera reconstruit dans le cadre du projet immobilier pour lequel un permis a été délivré conformément au PPAS.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Byttebier voor een bijkomende vraag.

**Mevrouw Adelheid Byttebier.** — Mevrouw de Voorzitter, mijn vraag was eigenlijk of de staatssecretaris, overeenkomstig onze ordonnantie, op grond van 150 verzamelde handtekeningen, het advies zal vragen aan de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen.

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Nous avons un avis de la Commission royale des Monuments et Sites pour le bâtiment situé au numéro 124. Cet avis a été rendu dans le cadre de la procédure de permis d'urbanisme. Nous avons reçu la pétition d'une ASBL, contresignée par 150 signataires. J'ai soumis hier la demande d'entamer la procédure de classement au gouvernement. Celui-ci a décidé de prendre connaissance de l'avis de la Commission royale des Monuments et Sites, puisqu'il avait été rendu dans la procédure antérieure, et de ne pas entamer la procédure de classement.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR « LES DIFFICULTES CONCERNANT LA NOMINATION DES CHEFS DE CORPS DES ZONES DE POLICE BRUXELLOISE »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-**

**PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, OVER « DE MOEILIKHEDEN BETREFFENDE DE BENOEMING VAN DE KORPSCHEFS VAN DE BRUSSELSE POLITIEZONES »**

**Mme la Présidente.** — C'est M. Willem Draps, secrétaire d'Etat, qui répondra en lieu et place du Ministre-Président, excusé.

La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

**M. Joël Riguelle.** — Madame la Présidente, la presse s'est fait l'écho d'un certain nombre de difficultés et de situations extrêmement tendues dans les zones en ce qui concerne la nomination des chefs de corps et des staffs qui doivent mettre en place l'ensemble des structures au niveau des six zones bruxelloises. Si j'ai bien lu l'article paru dans un tabloïde bien connu, il apparaît que des tensions existent, que les interventions politiques sont nombreuses, que « le débat était hyperpolitisé » et qu'« il y avait des coups-bas et même des coups ».

Tels sont les termes du journal en question.

Je sais que cela ne relève pas directement de la compétence du gouvernement mais de celle du ministre de l'Intérieur; toutefois les communes sont concernées puisqu'il est question de zones et de la mise en place de structures au niveau de la police locale.

J'aimerais donc savoir dans quelle mesure le gouvernement suit ces nominations afin de s'assurer que tout se passe dans les meilleures conditions et que, ultérieurement, les zones de police seront correctement installées, dans l'intérêt du citoyen.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

**M. Willem Draps** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, ni le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ni le Ministre-Président n'ont, en l'espèce, la moindre compétence. En effet; l'arrêté royal du 31 octobre 2000, tel que modifié le 5 février 2001, qui vise les conditions et les modalités de première désignation de certains emplois de la police locale, définit la commission de sélection comme suit : le gouverneur, le procureur du Roi, l'inspecteur général de la police fédérale, un expert externe désigné par les bourgmestres de la zone, un expert extérieur désigné par le ministre de l'Intérieur et le président du collège de police.

Les différentes procédures de nomination aux postes de chef de corps des zones bruxelloises suivent actuellement leur cours.

Le Ministre-Président me fait savoir qu'il n'a reçu aucune information au sujet d'éventuels problèmes ou de quelconques tensions auxquels seraient confrontées les zones de police bruxelloises, et plus particulièrement les zones 2 et 6.

Nous sommes donc étrangers au processus et, de plus, nous n'avons pas reçu d'informations confirmant vos inquiétudes.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Joël Riguelle.

**M. Joël Riguelle.** — Madame la Présidente, je suis conscient du fait que la Région n'est pas compétente en la matière, mais dans la mesure où elle est amenée à assurer la tutelle des zones de police, il me semble important que le gouvernement veille à ce que ces zones soient mises en place de façon cohérente.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR « L'IMPLANTATION D'UN BATIMENT DESTINE A ACCUEILLIR LES SOMMETS EUROPEENS A BRUXELLES »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT, AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, OVER « DE VESTIGINGSPLAATS VOOR EEN GEBOUW WAAR DE EUROPESE TOPVERGADERINGEN IN BRUSSEL KUNNEN PLAATSHEBBEN »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. DENIS GRIMBERGHS SUR « LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR L'ACCUEIL DES SOMMETS EUROPEENS A BRUXELLES »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS, OVER « DE VESTIGING VAN EEN GEBOUW OM DE EUROPESE VERGADERINGEN IN BRUSSEL TE ORGANISEREN »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. JEAN-LUC VANRAES SUR « L'EXTENSION DES BUREAUX DESTINES AUX INSTITUTIONS EUROPEENNES DANS LES ENVIRONS DU ROND-POINT SCHUMAN »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES OVER « DE UITBREIDING VAN DE KANTOORRUIMTE VOOR DE EUROPESE INSTELLINGEN IN DE OMGEVING VAN HET SCHUMANPLEIN »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. RUDI VERVOORT SUR « LE CHOIX DE L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BATIMENT POUR LES SOMMETS EUROPEENS »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER RUDI VERVOORT OVER « DE KEUZE VOOR DE VESTIGINGSPLAATS VAN EEN NIEUW GEBOUW VOOR DE EUROPESE TOP »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Yaron Pesztat pour poser sa question. C'est M. Draps qui répondra en lieu et place de M. de Donnea, excusé.

**M. Denis Grimberghs.** — Le Ministre-Président ne pourrait-il pas répondre en personne à ces questions ?

**Mme la Présidente.** — Hier déjà, un secrétaire d'Etat, M. Delathouwer, en l'occurrence, a aussi dû répondre pour plusieurs ministres, Monsieur Grimberghs. Ne coupez donc pas ses effets à M. Pesztat.

**M. Yaron Pesztat.** — Je m'inquiète également de l'absence de M. de Donnea. Savons-nous où il se trouve ?

**Mme la Présidente.** — M. de Donnea est excusé. Il assiste au Sommet européen ...

**M. Yaron Pesztat.** — Le problème, c'est que nous apprenons à l'instant que le Ministre-Président est au Sommet européen de Göteborg !

Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord rassurer M. Draps : c'est toujours avec plaisir que je converse avec lui sur des questions d'urbanisme.

**M. Willem Draps** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Non seulement, je peux répondre, mais de plus, j'ai participé avec le premier ministre à la réunion au cours de laquelle ce sujet a été abordé.

**M. Yaron Pesztat.** — Ma déception provient simplement du fait que, sur la question de l'accueil des institutions européennes, j'avais une sorte de rendez-vous mensuel avec M. de Donnea, que j'interroge régulièrement à ce sujet. Cela me manque un peu ! Mais je suis certain que vous me répondrez aussi bien que lui.

L'actualité apporte régulièrement son lot de questions relatives à l'accueil des institutions européennes et, cette fois, nous sommes particulièrement gâtés. Il s'agit, en effet, d'implanter dans l'îlot Comines-Froissart et dans celui situé en face, sur le territoire de la commune d'Etterbeek, de l'autre côté de la rue Belliard, un bâtiment destiné à abriter les Sommets européens, qui échoient à Bruxelles à raison de deux par an, en vertu du Traité de Nice.

En ce qui concerne l'accueil des institutions européennes, M. de Donnea, qui a donc déjà répondu à de nombreuses questions, s'est toujours voulu extrêmement rassurant et désireux de calmer mes inquiétudes en me disant : « Ne vous inquiétez pas, Monsieur Pesztat, j'ai la situation bien en mains ! Je travaille en ligne avec les institutions européennes qui, dans le cadre de la *task force*, me font part des besoins en matière de développement des institutions, en matière de bâtiments. Je vais organiser une concertation avec tous les acteurs

concernés, en vue de répondre à cette demande. Je partage votre souci. Nous allons planifier les choses et assurer la concertation entre tous les acteurs.

Donc, quelle ne fut pas ma surprise quand j'ai lu dans la presse de mardi que M. Verhofstadt lui-même avait négocié directement avec la Région bruxelloise, semble-t-il, — mais je suppose, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que vous nous éclairerez sur ce point — la réalisation d'un bâtiment destiné à accueillir des Sommets européens, qui doit être construit sous l'îlot Van Maerlant et sous l'îlot voisin et ce, sans qu'aucune décision n'ait été prise au Conseil des ministres régional, qui plus est, sur des terrains repris dans le PRAS qui vient de sortir, en zone de forte mixité, et qui, par ailleurs, font l'objet de PPAS dont les dispositions réglementaires ne permettent pas de réaliser un immeuble de bureaux à cet endroit-là.

Vous avez dit récemment, Monsieur Draps, que vous étiez très fier de la sortie du PRAS, que c'était une bible urbanistique pour les vingt ans à venir. Cependant, à peine le PRAS sorti, avant même sa parution au *Moniteur*, le gouvernement fédéral et la Région bruxelloise négocient une dérogation majeure en termes d'affectation du sol.

J'en viens à mes questions.

Premièrement, pouvez-vous nous expliquer comment les choses se sont passées. Dans quelle mesure le gouvernement bruxellois a-t-il été, ou non, associé à cette décision ? Le Conseil des ministres y a-t-il été associé ? Y a-t-il à proprement parler une décision officielle ?

Deuxièmement, comment allez-vous vous y prendre pour autoriser, puisque tel est, semble-t-il, votre souhait, la réalisation de ce bâtiment qui n'est pas conforme aux prescriptions du plan régional d'affectation du sol ni à celles du PPAS ?

Enfin, allez-vous organiser une concertation de tous les acteurs concernés — la Région bruxelloise, bien évidemment, et les communes puisque, je le redis, Etterbeek et Bruxelles-Ville sont toutes deux concernées et que dans un cas comme dans l'autre, il y a des PPAS dont les prescriptions ne peuvent être respectées si l'on réalise ce projet ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, j'éviterai de répéter ce qui a été dit par M. Pesztat.

Je voudrais vous interroger de façon très précise, Monsieur le Secrétaire d'Etat, sur la forme de la demande qui aurait été formulée par M. Verhofstadt. S'agit-il d'une lettre d'intention, d'un certificat d'urbanisme ou d'une conversation qui aurait eu lieu, pourquoi pas, au Comité de coopération gouvernement fédéral — gouvernement régional bruxellois ?

Par la même occasion je voudrais savoir quand ledit Comité de coopération s'est réuni pour la dernière fois.

Deuxième type de question : quelle est la position de l'ensemble du gouvernement bruxellois ? S'est-il déjà prononcé sur la petite idée de M. Verhofstadt ? S'était-il précédemment prononcé sur la petite

idée de M. de Donnea, c'est-à-dire Tour et Taxis ? Le cas échéant, quand ? L'a-t-il fait à l'appui d'une analyse réalisée par la fameuse *task force* de M. de Donnea ?

On a suffisamment dit, et M. Pesztat l'a rappelé, que tous les interlocuteurs seraient désormais rassemblés et que tout se ferait de manière concertée. Je suppose que vous avez un avis de ladite *task force*.

Dans l'affirmative, depuis quand et lequel ? Je ne demande pas un avis sur la proposition de M. Verhofstadt mais sur celle de M. de Donnea. En effet, ce dernier s'est déjà exprimé voici quelques semaines sur sa petite idée Tour et Taxis.

Troisième question et, finalement, Monsieur le Secrétaire d'Etat, je crois qu'il est heureux que ce soit à vous que je m'adresse, n'avez-vous pas un petit regret d'avoir laissé pourrir la situation des deux îlots concernés, tant dans le PRAS que dans la manière dont on a géré le patrimoine de la Région ? Sur le plan collectif, les responsabilités sont graves. D'une autre façon, la Région se met dans la plus mauvaise posture qui soit pour négocier avec M. Verhofstadt. On est en face de deux îlots pourris, l'un que l'on a laissé pourrir depuis longtemps, l'autre qui a été confisqué par la Région à l'Etat fédéral parce que ce dernier n'avait pas rempli son obligation de réaliser du logement sur ce terrain. Nous en sommes propriétaires depuis des années et nous non plus, nous n'en faisons pas du logement ! Aujourd'hui, on nous demande d'y créer des salles de conférences. Cela me semble tout à fait anormal. D'où ma troisième question : ne regrettez-vous pas de ne pas être en mesure de résister à M. Verhofstadt ?

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Jean-Luc Vanraes.

**De heer Jean-Luc Vanraes.** — Mevrouw de Voorzitter, ik zal de vragen van de andere sprekers niet herhalen en ik zal evenmin veroordelen alvorens te hebben gehoord.

Heeft er overleg plaatsgevonden tussen eerste minister Verhofstadt en de Brusselse overheid ? Werd er reeds overlegd met de Europese instanties of is er overleg gepland ? Op welke manier zal dat verlopen ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Rudi Vervoort.

**M. Rudi Vervoort.** — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, j'ai pris connaissance, comme mes collègues, de ce qui se tramait à propos de la dévolution future de ce lieu. Cela soulève des questions d'ordre juridique.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, vous avez récemment posé devant le bébé de 2,500 kilogrammes ...

**M. Willem Draps** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — 4,300 kilogrammes !

**M. Rudi Vervoort.** — C'est un beau poids ! Il est donc né à terme.

Toujours est-il qu'à peine né, nous pouvons déjà prédire qu'il devra subir certains affres sur le plan juridique. Une zone de forte

mixité, *a priori*, ce n'est pas du bureau. C'est éventuellement un équipement d'intérêt collectif mais à mon sens cette notion ne peut être considérée qu'accessoire par rapport à la fonction initialement prévue, à savoir du logement. Il y a donc un risque de recours et la concrétisation du rêve du premier ministre risque d'être difficile. Par ailleurs, M. le Ministre-Président nous a affirmé que la *task force* était écoutée et crédible. J'ai cependant le sentiment que le gouvernement fédéral traite la ville et la Région de manière désinvolte, comme c'était le cas il y a vingt ou trente ans. Ce genre de comportement dans le chef de certains membres du gouvernement fédéral est vraiment déplorable. J'espère que la réaction du gouvernement bruxellois sera à la mesure de cette attitude.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

**M. Willem Draps** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, le dernier intervenant, M. Vervoort, a résumé en quelques mots la nature du problème posé ici par quatre honorables membres de notre assemblée.

Je ne dis pas que le premier ministre a fait un rêve, mais il a réfléchi seul ou en concertation avec les autorités européennes — il est normal que le premier ministre réfléchisse à la place de l'Europe à Bruxelles à la veille du début de la présidence belge — très légitimement sur les conséquences du Sommet de Nice, conséquences qui se traduisent pour Bruxelles par la perspective de voir s'y réunir, de manière de plus en plus régulière, un nouveau pan des institutions européennes, à savoir les sommets des chefs d'Etats et de Gouvernements. Vous savez qu'il y a des sommets extraordinaires et des sommets ordinaires et que l'on envisage aujourd'hui, au minimum, non pas deux mais quatre réunions par an. De plus, il apparaît que, dans le cadre de la présidence belge, on irait même éventuellement vers le développement d'une nouvelle notion au sein des institutions européennes : chaque Etat membre aurait, au sein de son gouvernement, un ministre non résident, chargé des Affaires européennes. Ce ministre siègerait toute la semaine à Bruxelles puis retournerait dans son pays pour assister aux réunions de son gouvernement national. La notion de sommet européen et de Conseil des ministres va donc évoluer éventuellement sur le plan de la dynamique d'approfondissement de l'Union européenne.

Je voudrais vous dire clairement qu'actuellement, nous n'avons été saisis d'aucune demande officielle, qu'aucune décision n'a été prise. Monsieur Grimberghs, la dernière réunion du comité de concertation gouvernement-entités fédérées a eu lieu le jeudi 7 juin à 8 heures au 16, rue de la Loi. M. Tomas y assistait en sa qualité de président du collège de la Cocof, ce qui est en soi une première également.

Je puis vous assurer que ce point n'a nullement été évoqué.

Il y a une huitaine de jours, le premier ministre a tenu à convoquer une réunion informelle à laquelle le Ministre-Président et moi-même, ainsi que nos collaborateurs, avons assisté. A cette occasion, un débat a été esquissé pour voir où les sommets européens auraient lieu à Bruxelles. Le Ministre-Président a expliqué qu'il avait mis récemment en place une *task force* qui ne s'est pas encore réunie très souvent puisque sa création est très récente. Cette *task force* étudie

l'idée, qui est peut-être bonne pour les Bruxellois, de privilégier le site de Tour et Taxis pour la tenue des Sommets européens. Le Ministre-Président est très sensible notamment à l'intérêt que présente Tour et Taxis, particulièrement en cas de manifestations. En effet, un Sommet européen se tient actuellement à Göteborg et, paraît-il, des dizaines de milliers de manifestants bloquent la ville pour faire valoir des revendications d'ordre divers.

On peut donc imaginer que ces sommets européens seront autant d'occasions de voir des manifestants venus de l'ensemble de l'Europe converger vers Bruxelles. C'est une éventualité. Je ne veux pas ici la mesurer.

Certains disent qu'à Bruxelles, il vaut mieux déconcentrer l'Europe, d'autres — apparemment, le premier ministre est de ceux-là et a probablement eu des contacts informels avec les organes de l'Union européenne — privilégient une solution de concentration des institutions européennes dans un seul et même quartier pour des raisons de facilité, d'intégration entre la Commission, le Conseil et l'organe qui va abriter les sommets, de possibilités de logement et de déplacement entre ces divers bâtiments (le Parlement n'est pas loin). C'est une conception qui, au niveau interne européen, peut parfaitement s'imaginer.

Aujourd'hui, aucune étude n'a été demandée. S'il y en a, nous insisterons pour qu'elles visent les deux sites en question, à savoir Tour et Taxis et l'îlot que l'on appelait Froissart-Comines mais que, cette rue ayant disparu entre-temps, l'on a dénommé Froissart-rue Belliard-place Jean Rey. Il existe bien une ébauche qui a été esquissée en disant : « Faisons un geste architectural fort et tant qu'on y est, n'arrêtons pas le plaisir à la rue Belliard, enjambons-la par un beau geste architectural pour ainsi marquer mieux la présence de l'Europe dans ce quartier. ».

Ce ne sont absolument pas des projets qui sont étudiés.

Il est actuellement possible de répondre au niveau des surfaces demandées par le Conseil des ministres, dans le cadre des prescriptions du PRAS couvrant la parité située au nord-ouest de la rue Belliard.

Il est beaucoup trop tôt pour examiner la compatibilité avec le PRAS. Nous ne savons d'ailleurs pas avec exactitude en quoi consistent ces locaux qui sont destinés à abriter les sommets européens. Est-ce une sorte d'hémicycle à l'image du Parlement européen ? Certains affirment que, demain, l'institution des sommets européens sera le deuxième pilier du législatif européen. C'est une thèse que certains constitutionnalistes ou spécialistes des institutions européennes défendent. Nous verrons. Actuellement, nous ne sommes pas saisis d'un programme précis. Nous ne savons pas s'il s'agira de bureaux, de salles de réunion, d'hémicycle ou que sais-je encore ?

Le gouvernement bruxellois est excessivement prudent dans ce dossier. Il demandera des études sur plusieurs sites. A ce jour, nous ne sommes saisis d'aucune demande précise, même au niveau d'un certificat d'urbanisme ou de l'institutionnalisation d'une concertation. Le premier ministre a une idée dont il nous a fait part. Nous lui avons présenté une objection — c'est un élément que je rajoute au débat et que personne d'entre vous n'a jusqu'à présent évoqué. Rappelez-vous, pour l'immeuble Concilium, à l'époque, l'Etat fédéral a fait dévier le tunnel routier qui va vers l'autoroute de Liège et l'avenue de



Tervueren pour des raisons de sécurité, les institutions européennes ne pouvant admettre qu'un tunnel routier passe dans les caves de cet immeuble. Or, le terrain dont nous parlons maintenant est exactement situé en surplomb de l'itinéraire dévié du tunnel routier susmentionné.

J'en ai fait part au premier ministre. Apparemment, personne n'avait même imaginé cette difficulté. Il est très clair que si, pour des raisons de sécurité, un tunnel ne peut se trouver dans les caves du Concilium, *a fortiori* il est impensable qu'il passe dans les caves de l'immeuble qui abritera les sommets.

Cela démontre que l'idée émise est encore à l'état embryonnaire.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Yaron Pesztat.

**M. Yaron Pesztat.** — Madame la Présidente, en guise de boutade, ce sera probablement la première fois de ma vie que je me réjouirai de l'existence d'un tunnel à Bruxelles. Peut-être va-t-il nous épargner un projet catastrophique sur le plan urbanistique ?

Fondamentalement, Monsieur le Secrétaire d'Etat, je trouve votre réponse extrêmement inquiétante parce que si vous faites preuve de si peu de détermination vis-à-vis du fédéral, d'autant de prudence et de pusillanimité, il m'apparaît très clairement que, comme cela se passe depuis dix ans, sinon plus, dans ce pays, l'Etat fédéral prendra ses responsabilités sans se soucier de l'avis de la Région bruxelloise. Je pense que, dans un tel dossier, il faut absolument affirmer haut et clair ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas et que l'on ne peut absolument pas déroger aux plans et règlements. En l'occurrence, l'interprétation juridique la plus évidente indique que l'on ne peut pas concrétiser ce projet sur l'ilot Comines-Froissart. Et si, d'aventure, vous tentez une interprétation basée sur la définition de l'équipement d'intérêt collectif, je vous prédis des recours et veux bien prendre le pari qu'ils seront gagnés ! Et vous vous retrouverez en plein imbroglio juridique pendant la présidence belge. Si c'est ce que vous voulez, allez-y !

En conclusion, je rappellerai aussi que la réalisation d'un tel projet à cet endroit hypothéquerait toute possibilité de rénovation de ce quartier via la restructuration de la chaussée d'Etterbeek le long de laquelle on pourrait construire du logement, le long de laquelle on va inaugurer le 26 la place Jean Rey et où l'on a d'ailleurs inauguré tout récemment le jardin du Maelbeek.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs.

**M. Denis Grimberghs.** — J'avais demandé quand s'est tenue la dernière réunion du comité de coopération. Je vois que l'on ne sait même plus très bien ce que c'est ! Il ne s'agit pas du comité de concertation, ce n'est pas la même chose ! C'est le lieu où normalement, sont examinées certaines questions ayant trait au rôle de capitale nationale et internationale de Bruxelles. C'est pour cette raison que je posais la question. Il serait très étonnant que le délai soit aussi court que celui que vous m'avez indiqué pour le comité de concertation.

Par ailleurs, vous me dites que l'on étudiera l'une ou l'autre solution. Tout d'abord, c'est la première fois que j'entends dire qu'il y a deux solutions. Pour ma part, je pensais qu'il y avait aussi le Heysel. Même si je ne suis pas partisan de cette dernière solution, certains l'ont évoquée. On ne les écoute pas ! C'est étonnant.

Ensuite, vous nous laissez entendre que c'est Tour et Taxis ou, non pas le Quartier européen, mais très précisément Comines-Froissart dans le Quartier européen. C'est inacceptable car l'on ne tient aucun compte du fait que l'on va remplir le Berlaymont et que pour ce faire, on videra inévitablement certains bâtiments qui sont prestigieux. Le bureau de M. Prodi à mon avis cela ne doit pas être n'importe quoi !

**M. Willem Draps** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — A Auderghem !

**M. Denis Grimberghs.** — Non, Monsieur le Ministre, M. Prodi n'est pas à Auderghem. Je dis que dans le Quartier européen, certains immeubles de prestige pourraient tout à fait convenir à l'occasion du transfert qui sera réalisé vers le Berlaymont et qu'ils pourraient accueillir les sommets européens sans que l'on prévoie une nouvelle « méga-infrastructure » !

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Jean-Luc Vanraes.

**De heer Jean-Luc Vanraes.** — Mevrouw de Voorzitter, het verbaast mij mijn collega's te horen dreigen met procedures hoewel het nog niet duidelijk is wat er precies zal gebeuren.

De staatssecretaris heeft mij de gevraagde informatie verstrekt. Wij zullen dit dossier op de voet volgen. Ik ben ervan overtuigd dat de Brusselse regering de belangen van het gewest zal verdedigen. Ik ben het niet eens met de doemdenkers en blijf geloven in de toekomst van Brussel als hoofdstad van Europa. Er moet op alle beleidsniveaus worden overlegd. Daarbij staat onze autonomie uiteraard centraal.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Rudi Vervoort.

**M. Rudi Vervoort.** — Dans la foulée de ce que vient de dire M. Vanraes, je pense aussi qu'il faut déterminer qui dit quoi et qui a la capacité de se faire entendre. Quand vous parlez d'un geste architectural fort, cela suscite certaines réactions ...

**M. Willem Draps** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Je ne le revendique pas.

**M. Rudi Vervoort.** — Non mais il s'agit d'un terme bien connu des architectes. Quand on l'emploie, on est déjà un pas plus loin ... Vous avez parlé d'embryon. L'embryon implique qu'il y a eu conception ! Quand on met en place une *task force*, ce n'est pas un lieu où l'on discute entre gens de bonne compagnie, il faut aussi amener des projets et une vision de l'Europe, faute de quoi on nous l'amènera toute faite et nous serons là tout simplement, comme des notaires, pour prendre acte de ce qui se sera décidé ailleurs. Cela, je ne le souhaite pas.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

**M. Willem Draps** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et

Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Monsieur Grimberghs, la dernière réunion de concertation gouvernement fédéral - Région bruxelloise a eu lieu le 30 mai dernier sur ces matières-là.

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, OVER « DE RECENTE MAATREGELEN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST INZAKE HET SCHOOLVERZUIM »**

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME BRIGITTE GROUWELS AM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR « LES MESURES RECENTES PRISES PAR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE DE DECROCHAGE SCOLAIRE »**

**De Voorzitter.** — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Staatssecretaris Willem Draps zal antwoorden namens Minister-President François-Xavier de Donnea.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, twee weken geleden heb ik samen met collega Riguelle Minister-President de Donnea ondervraagd over het programma « preventie schoolverzuim ». Hij zegde ons dat dit programma kadert in het programma « bijstand aan de gemeenten ». Tevens vertelde hij dat een cel werd opgericht die de opdracht had de verschillende gemeenten van het Brussels Gewest te contacteren en te informeren. De gemeenten spelen immers een cruciale rol bij de verstrekking van informatie over dit zeer interessante programma.

Mijn aandacht werd vooral getrokken door de opmerking dat slechts weinig Nederlandstalige scholen zich voor het programma hadden ingeschreven. Dit verbaasde me omdat het programma ook tegemoetkomt aan een bezorgdheid die bij de Nederlandstalige scholen leeft. Ik heb dan ook een kleine schriftelijke enquête gehouden bij alle Nederlandstalige scholen van alle niveaus en alle netten teneinde te weten te komen waarom ze zich niet hebben ingeschreven. Het resultaat was verbazingwekkend : ik kreeg boze en gefrustreerde reacties van scholen die beweerden dat ze eigenlijk van niets wisten. Ik heb alle secundaire scholen gecontacteerd en daarvan waren er drie van het programma op de hoogte. Van de basisscholen waren er vier van de 47 op de hoogte. Alleen in de gemeente Sint-Pieters-Woluwe hebben de twee bevoegde schepenen voor Onderwijs de scholen goed geïnformeerd.

Nog merkwaardiger is dat ook enkele gemeentebesturen mij om bijkomende informatie hebben verzocht.

Het staat buiten kijf dat de Nederlandstalige scholen interesse hebben voor dit programma. Naar aanleiding van mijn enquête hebben ongeveer 15 onder hen in extremis een project opgestart, en dit op een van de moeilijkste periodes van het schooljaar. Ze hebben bij mij de nodige documenten opgevraagd omdat ze in de gemeenten niet terecht konden. Hoe is dit allemaal mogelijk ? Hoe werkt de cel die werd opgericht en hoe hebben de gemeenten dit aangepakt ?

Blijkbaar werd de informatie ook zeer selectief meegedeeld. In 13 gemeenten hebben Franstalige scholen zich voor dit programma ingeschreven. Zij hebben dan ook gebruikgemaakt van de 18 miljoen frank die werd vrijgemaakt. Het gaat hierbij om gemeenten waar Nederlandstalige scholen beweren niet op de hoogte te zijn gebracht.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Grouwels, wilt u afronden ?

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, dit is een zeer belangrijk probleem en ik wens de staatssecretaris de correcte gegevens mee te delen zodat hij een correct antwoord kan geven. (*Rumoer*)

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Grouwels, mag ik u nogmaals vragen af te ronden.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, ik betreur dat zo weinig Nederlandstalige scholen zich hebben ingeschreven ...

**De heer Walter Vandenbossche.** — Mevrouw de Voorzitter, weer eens zijn de Franstalige parlementsleden niet geïnteresseerd als een Nederlandstalige collega aan het woord is. Ik vraag u met aandrang ervoor te zorgen dat elk parlements lid in alle rust kan spreken.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Ik vraag alle collega's beleefd te blijven en mevrouw Grouwels om af te ronden.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Vandaag, 15 juni, is de einddatum voor het indienen van projecten. Kan deze datum tot 15 september worden uitgesteld aangezien zo weinig scholen op de hoogte zijn ?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan staatssecretaris Draps.

**De heer Willem Draps,** staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen. — Mevrouw de Voorzitter, Minister-President de Donnea heeft reeds de gelegenheid gehad de vragen van mevrouw Grouwels te beantwoorden tijdens onze vergadering van 1 juni. Bij die gelegenheid heeft hij haar verduidelijkt dat de tegemoetkoming van het Hoofdstedelijk Gewest, ook al komt die uiteindelijk de scholen en de leerlingen ten goede, naar de gemeenten gaat. Deze subsidies worden trouwens toegekend in het kader van de begroting van de Plaatselijke Besturen.

Het is dus normaal dat de gemeenten, onze gesprekspartners, verantwoordelijk zijn voor de verspreiding van de informatie bij de scholen op hun grondgebied, wat wij hen ook voortdurend vragen.

Ik wijs er in dit verband op dat de Vlaamse Gemeenschap en de Vlaamse Gemeenschapscommissie niet wensten dat wij de Nederlandstalige scholen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest rechtstreeks contacteerden.

Ik verheug mij over de ietwat laattijdige belangstelling van een aantal schoolverantwoordelijken.

Er is gekozen voor de datum van 15 juni om de activiteiten te kunnen opstarten bij het begin van het schooljaar in september 2001.

Gelet op de huidige situatie ga ik er graag mee akkoord deze termijn met drie weken te verlengen, 15 september is immers te laat om nog rekening te houden met de schoolkalender.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Brigitte Grouwels.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, het verheugt mij dat de termijn wordt verlengd. De uitdaging zal erin bestaan om de scholen op tijd op de hoogte te brengen zodat de gemeenten de dossiers tijdig ontvangen. Ten slotte hoop ik dat het systeem in de toekomst grondig wordt geëvalueerd.

#### VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

#### PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT

*Vote nominatif*

#### VOORSTELLEN TOT WIJZIGINGEN VAN HET REGLEMENT

*Naamstemming*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les propositions de modification du Règlement.

Aan de orde is de naamstemming over de voorstellen tot wijziging van het Reglement.

— Je vous rappelle que ce vote a lieu à la double majorité.

Ik herinner u eraan dat het voorstel bij dubbele meerderheid moet worden aangenomen.

Certains articles doivent être votés séparément, pour d'autres, les votes peuvent être groupés.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote sur la proposition de modification de l'article 9.6.

Wij gaan over tot de stemming over het voorstel tot wijziging van het artikel 9.6.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

*Résultat du vote :*

69 membres sont présents.

57 répondent oui dans le groupe linguistique français.

5 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

3 répondent non dans le groupe linguistique français.

4 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

*Uitslag van de stemming :*

69 leden zijn aanwezig.

57 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

5 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

3 antwoorden nee in de Franse taalgroep.

4 antwoorden nee in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, M. Daems, Mme de Grootte, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doukeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Galand, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heer Béghin, mevrouw Byttebier, de heer Gatz, mevrouw Grouwels en de heer Vanhengel.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien, M. Hance et Mme Rorive.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote sur la proposition de modification de l'article 11 et des articles 20, 22, 23, 24, 26, 37, 37bis, 38, 41 bis, 99 qui portent sur le même objet.

Wij gaan over tot de stemming over het voorstel tot wijziging van het artikel 11 en artikelen 20, 22, 23, 24, 26, 37, 37bis, 38, 41 bis, 99 over hetzelfde onderwerp.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

*Résultat du vote :*

69 membres sont présents.

57 répondent oui dans le groupe linguistique français.

5 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

3 répondent non dans le groupe linguistique français.

4 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

*Uitslag van de stemming :*

69 leden zijn aanwezig.

57 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

5 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

3 antwoorden nee in de Franse taalgroep.

4 antwoorden nee in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte les propositions de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad de voorstellen tot wijziging van het Reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools,

Cornelissen, Mme De Galan, M. Daems, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Galand, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowitz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heer Béghin, mevrouw Byttebier, de heer Gatz, mevrouw Grouwels en de heer Vanhengel.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien, M. Hance et Mme Rorive.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote sur la proposition de modification de l'article 41.

Wij gaan over tot de stemming over het voorstel tot wijziging van het artikel 41.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

*Résultat du vote :*

69 membres sont présents.

57 répondent oui dans le groupe linguistique français.

5 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

3 répondent non dans le groupe linguistique français.

4 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

*Uitslag van de stemming :*

69 leden zijn aanwezig.

57 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

5 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

3 antwoorden nee in de Franse taalgroep.

4 antwoorden nee in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Règlement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, M. Daems, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Galand, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heer Béghin, mevrouw Byttebier, de heer Gatz, mevrouw Grouwels en de heer Vanhengel.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien, M. Hance et Mme Rorive.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote sur la proposition de modification de l'article 53.

Wij gaan over tot de stemming over het voorstel tot wijziging van het artikel 53.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

*Résultat du vote :*

69 membres sont présents.

57 répondent oui dans le groupe linguistique français.

5 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

3 répondent non dans le groupe linguistique français.

4 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

*Uitslag van de stemming :*

69 leden zijn aanwezig.

57 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

5 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

3 antwoorden nee in de Franse taalgroep.

4 antwoorden nee in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Règlement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, M. Daems, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Galand, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heer Béghin, mevrouw Byttebier, de heer Gatz, mevrouw Grouwels en de heer Vanhengel.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien, M. Hance et Mme Rorive.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote sur la proposition de modification de l'article 72.

Wij gaan over tot de stemming over het voorstel tot wijziging van het artikel 72.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

*Résultat du vote :*

69 membres sont présents.

57 répondent oui dans le groupe linguistique français.

9 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

2 répondent non dans le groupe linguistique français.

1 s'abstient dans le groupe linguistique français.

*Uitslag van de stemming :*

69 leden zijn aanwezig.

57 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

9 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

2 antwoorden nee in de Franse taalgroep.

1 onthoudt zich in de Franse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Règlement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, M. Daems, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Galand, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, mevrouw Byttebier, de heren Demol, Gatz, mevrouw Grouwels, de heren Lootens-Stael, Van Assche en Vanhengel.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

M. Hance et Mme Rorive.

S'est abstenue :

Heeft zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote sur la proposition de modification de l'article 78.

Wij gaan over tot de stemming over het voorstel tot wijziging van het artikel 78.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

*Résultat du vote :*

69 membres sont présents.

57 répondent oui dans le groupe linguistique français.

9 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

3 répondent non dans le groupe linguistique français.

*Uitslag van de stemming :*

69 leden zijn aanwezig.

57 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

9 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

3 antwoorden nee in de Franse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Règlement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, M. Daems, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Galand, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, mevrouw Byttebier, de heren Demol, Gatz, mevrouw Grouwels, de heren Lootens-Stael, Van Assche en Vanhengel.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien, M. Hance et Mme Rorive.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote sur la proposition de modification de l'article 88.

Wij gaan over tot de stemming over het voorstel tot wijziging van het artikel 88.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

*Résultat du vote :*

69 membres sont présents.

57 répondent oui dans le groupe linguistique français.

9 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

2 répondent non dans le groupe linguistique français.

1 s'abstient dans le groupe linguistique français.

*Uitslag van de stemming :*

69 leden zijn aanwezig.

57 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

9 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

2 antwoorden nee in de Franse taalgroep.

1 onthoudt zich in de Franse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Reglement aan.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Albert Mahieu.

**M. Albert Mahieu.** — Madame la Présidente, je souhaite marquer mon désaccord sur mon exclusion de la commission « Démocratie ».

Je l'ai dit à de multiples reprises. C'est la raison pour laquelle je m'abstiens pour ce vote.

**Mme la Présidente.** — Ce sera acté mais cela n'a pas de rapport avec le vote d'aujourd'hui.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, M. Daems, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Galand, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, mevrouw Byttebier, de heren Demol, Gatz, mevrouw Grouwels, de heren Lootens-Stael, Van Assche en Vanhengel.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

M. Hance et Mme Rorive.

S'est abstenu :

Heeft zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

M. Mahieu.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote sur la proposition de modification de l'article 89.

Wij gaan over tot de stemming over het voorstel tot wijziging van het artikel 89.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

*Résultat du vote :*

68 membres sont présents.

60 répondent oui dans le groupe linguistique français.

8 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

*Uitslag van de stemming :*

68 leden zijn aanwezig.

60 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

8 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, M. Daems, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doukeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Galand, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Hance, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, Demol, Gatz, mevrouw Grouwels, de heren Lootens-Stael, Van Assche en Vanhengel.

**Mme la Présidente.** — En principe, nous devrions avoir deux votes relatifs aux articles sur les budgets administratifs. Je vous propose un seul vote pour les articles 90 et 92 vu qu'ils se rapportent au même objet. (*Assentiment*.)

Nous passons au vote sur la proposition de modification des articles 90 et 92.

Wij gaan over tot de stemming over het voorstel tot wijziging van de artikelen 90 en 92.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

*Résultat du vote :*

68 membres sont présents.

60 répondent oui dans le groupe linguistique français.

8 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

*Uitslag van de stemming :*

68 leden zijn aanwezig.

60 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

8 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte les propositions de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad de voorstellen tot wijziging van het Reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, M. Daems, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doukeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Galand, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Hance, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, Demol, Gatz, mevrouw Grouwels, de heren Lootens-Stael, Van Assche en Vanhengel.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote sur la proposition de modification de l'article 95.

Wij gaan over tot de stemming over het voorstel tot wijziging van het artikel 95.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

*Résultat du vote :*

68 membres sont présents.

59 répondent oui dans le groupe linguistique français.

9 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

*Uitslag van de stemming :*

68 leden zijn aanwezig.



59 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

9 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mmes De Galan, de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Galand, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Hance, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, mevrouw Byttebier, de heren Demol, Gatz, mevrouw Grouwels, de heren Lootens-Stael, Van Assche en Vanhengel.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur la proposition de modification de l'article 96.

Wij gaan over tot de stemming over het voorstel tot wijziging van artikel 96.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

*Résultat du vote :*

68 membres sont présents.

59 répondent oui dans le groupe linguistique français.

9 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

*Uitslag van de stemming :*

68 leden zijn aanwezig.

59 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

9 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mmes De Galan, de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Galand, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Hance, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, mevrouw Byttebier, de heren Demol, Gatz, mevrouw Grouwels, de heren Lootens-Stael, Van Assche en Vanhengel.

**Mme la Présidente.** — Nous poursuivons nos votes sur les projets d'ordonnance discutés ce matin.

Tout à l'heure, nous aurons encore un vote à la double majorité en Assemblée réunie puisqu'un article du Règlement doit être voté dans les deux assemblées.

#### **PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES A LA RECHERCHE, LA CONSTATATION, LA POURSUITE ET LA REPRESSION DES INFRACTIONS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

#### **ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DIVERSE BEPALINGEN BETREFFENDE DE OPSPORING, DE VASTSTELLING, DE VERVOLGING EN DE BESTRAFFING VAN MISDRIJVEN INZAKE LEEFMILIEU**

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

54 votent oui.

54 stemmen ja.

14 s'abstiennent.

14 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mme Dupuis, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, M. Gosuin, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vanhangel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, M. Cerexhe, Mme de Groote, M. Demol, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Riguelle, Mme Rorive et M. Van Assche.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A  
L'ACCORD DE COOPERATION DU 4 JUILLET 2000  
CONCLU ENTRE L'ETAT, LES REGIONS ET LA  
COMMUNAUTE GERMANOPHONE RELATIF A  
L'ECONOMIE SOCIALE**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE GOED-  
KEURING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD VAN  
4 JULI 2000 TUSSEN DE STAAT, DE GEWESTEN EN DE  
DUITSTALIGE GEMEENSCHAP BETREFFENDE DE  
SOCIALE ECONOMIE**

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

61 votent oui.

61 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mmes De Galan, de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vanhangel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

**PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE AU FONDS POUR LE  
FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE L'EAU**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE HET  
FONDS VOOR DE FINANCIERING VAN HET  
WATERBELEID**

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

5 votent non.

5 stemmen nee.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mme Dupuis, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, M. Gosuin, Mme Grouwels, MM. Hance, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Cerexhe, Mmes de Groote, Fraiteur, MM. Grimberghs, Lemaire, Mahieu et Riguelle.

**Mme la Présidente.** — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van mevrouw de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 15 h 30.*

*De plenaire vergadering wordt om 15.30 uur gesloten.*

0801/7399  
I.P.M. COLOR PRINTING  
☎ 02/218.68.00